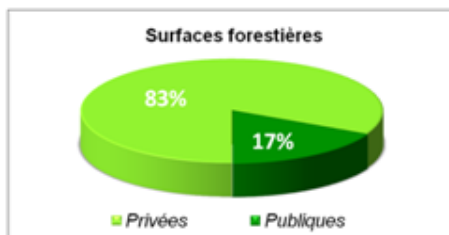


La communauté de communes du Pays Viganais s'est engagée, à travers le programme "1000 chaufferies bois pour le milieu rural" à réaliser un Plan d'approvisionnement Territorial (PAT) à l'échelle de son territoire. Les PAT s'inscrivent dans une démarche de développement local visant à promouvoir un approvisionnement sécurisé et durable des chaufferies bois du territoire en plaquettes forestières. Outil d'aide à la décision, ils permettent de tester différents scénarii d'aménagement du territoire en faveur de la filière bois énergie.

Fort de leur expérience, les Communes Forestières l'ont accompagné dans la réalisation de cet outil, avec le concours technique de l'ONF, du CRPF Languedoc Roussillon, de la Coopérative La Forêt Privée Lozérienne et Gardoise, du syndicat des propriétaires forestiers du Gard, de la CCI 30-48 et du Parc National des Cévennes.

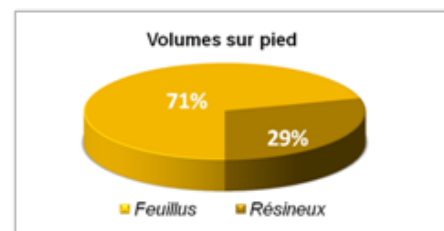
## Synthèse des résultats du Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT)



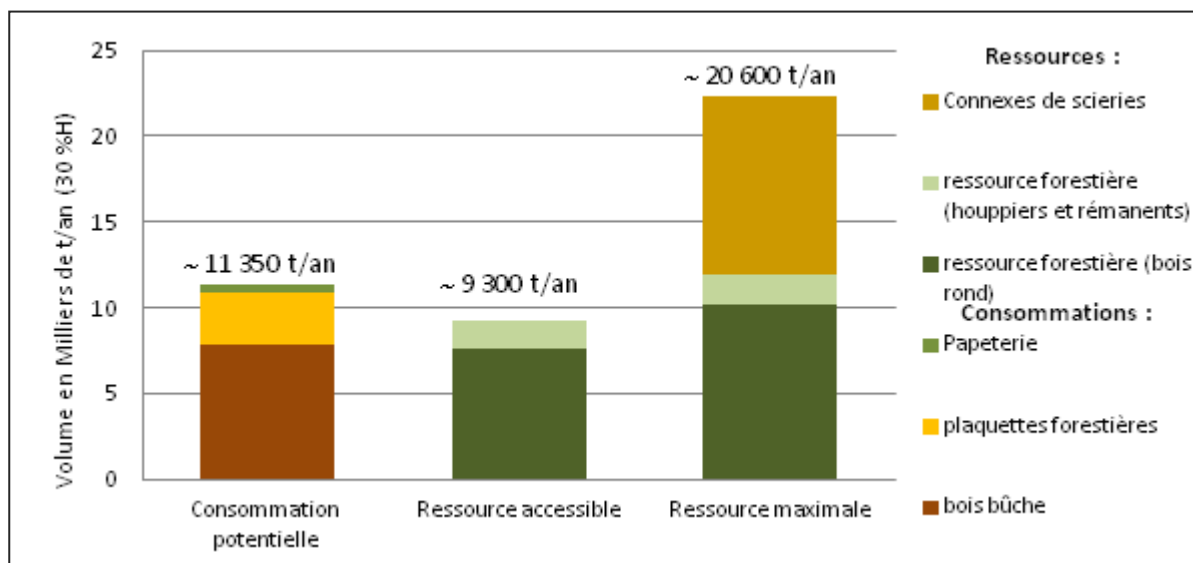
### Contexte général

La communauté de communes du Pays Viganais c'est :

- 22 communes
- 23 000 ha de forêts (60 % du territoire)
- 1,7 Millions de m<sup>3</sup> sur pied



### Approvisionnement des chaufferies bois du territoire

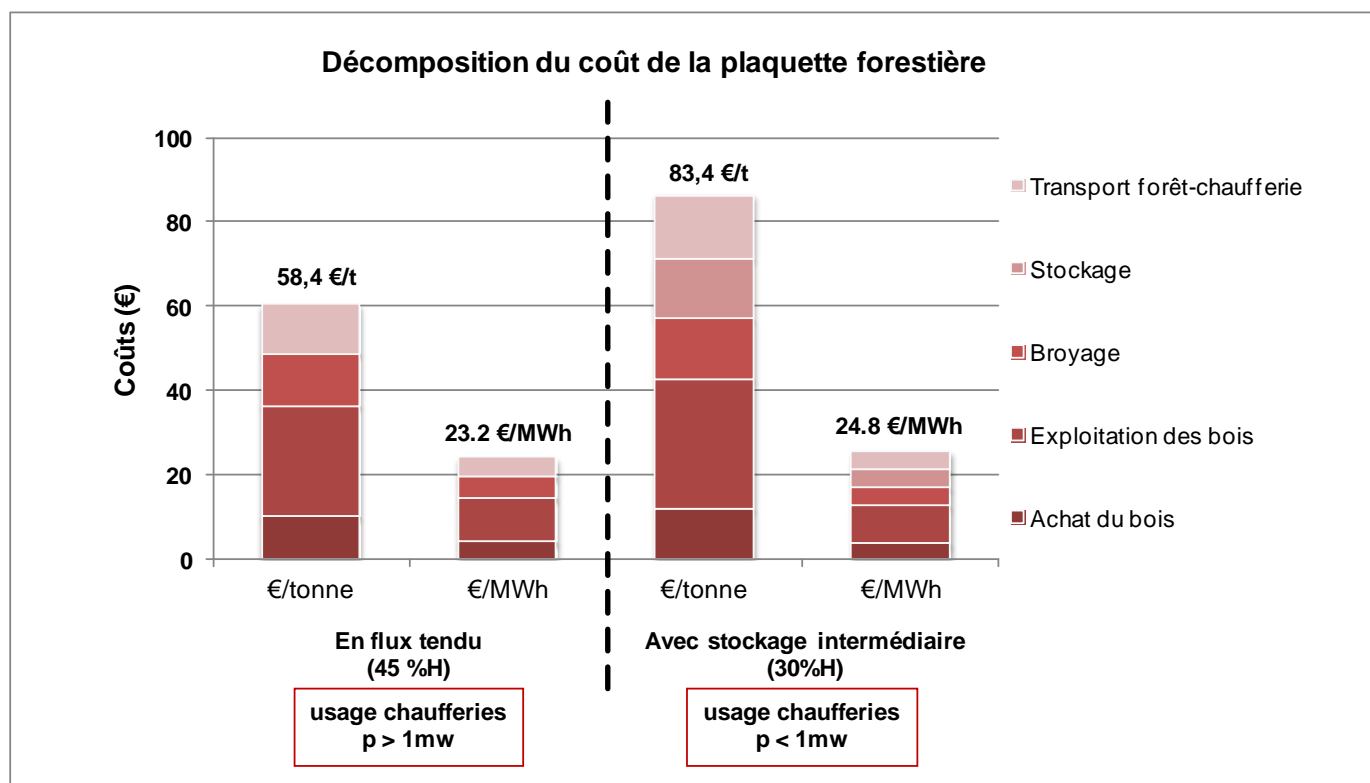


La ressource forestière feuillus totale est constituée à part globalement égale de châtaigner et chêne / hêtre. Seul ces derniers sont utilisés en bois bûche. Une partie non négligeable de ces volumes sont exportés hors du territoire. **Le territoire ne peut donc subvenir au maximum qu'au 2/3 environ de ses besoins en bois bûche.**

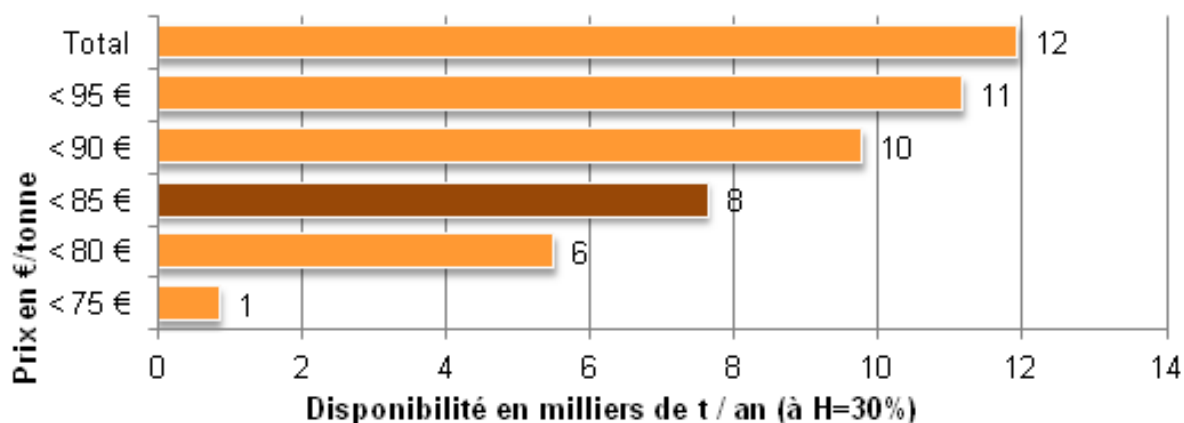
**La ressource accessible en bois d'industrie – énergie châtaigner et résineux s'élève à environ 4 700 t/an (30 %H).** Elle est donc **suffisante pour répondre aux besoins des futures chaufferies** sans compromettre une exportation en bois de trituration.

L'importante ressource en **connexes peut également se substituer, en partie, à terme à la ressource forestière.** Il s'agit d'une condition nécessaire pour trouver à long terme des **marges de manœuvre.**

## Coûts de mobilisation de la plaquette forestière (rendue chaufferie)



Ci-dessus, la décomposition du coût moyen de la plaquette forestière pour un scénario avec livraison des plaquettes après rupture de charge (passage par plateforme de stockage). Ces coûts tiennent compte des contraintes logistiques du territoire et des caractéristiques des chaufferies à approvisionner. Ils sont rapportés à un taux d'humidité donné. Ils s'entendent rendu chaufferie (Hors taxes).



Ci-dessus, la disponibilité en tonne sèche de plaquette forestière en fonction du prix. Avec 85 €/t on peut mobiliser 63% de la ressource forestière énergisable soient environ 8 000 t/an.

Estimation du prix moyen de la plaquette : 85 €/t (30%H), soit ≈ 24.8 €/MWh.

63 % de la plaquette forestière peuvent être mobilisés à un coût inférieur ou égale à 85 €/t (30 %H). Le prix des plaquettes forestières varie en fonction des ressources concernées (types de gisements, localisation de la ressource, contraintes d'exploitation et logistique possible).



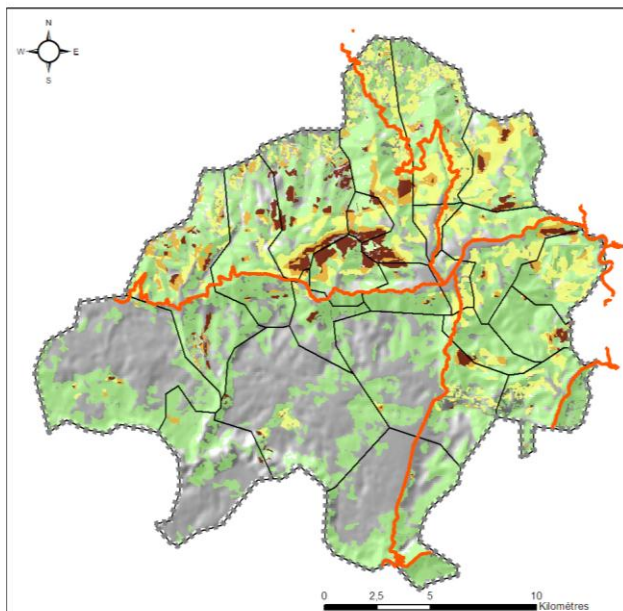
# Equipements, desserte pour le développement des filières bois énergie

Z

L'amélioration du réseau de desserte permet de réduire les coûts de l'exploitation. ~ 550 ha ont été identifiés comme très mal desservis.

L'approvisionnement local en combustibles bois des chaufferies actuelles et futures du territoire (3 000 t/an) correspond à :

- des économies pour les collectivités propriétaires de chaufferies bois ;
- l'entretien du patrimoine local
- un revenu supplémentaire pour les propriétaires forestiers
- **2,8 équivalents temps pleins** locaux dans l'ensemble de la filière forêt-bois.
- **3 840 tonnes de CO2 évitées.**



Besoin en desserte en route à grumier sur le territoire de la Communauté de communes du Pays Viganais

Routes

Communes

Périmètre du territoire

Manque de desserte

Moyen

Fort

Très fort

Le besoin en desserte est calculé en fonction de la densité actuelle, de la nature du peuplement et des enjeux environnementaux.



Source : BD TOPO IGN, cartographie des types de peuplements FN, IFCC, ONF

Réalisation : IFCC, novembre 2011

S

Si la totalité du bois énergie provient du territoire et si de nouvelles chaufferies s'y développent, il sera alors nécessaire d'envisager la création de plateforme(s) de stockage.

## Des actions à mettre en œuvre

A l'issue du PAT, les questions essentielles suivantes peuvent être posées pour organiser la politique territoriale de développement de la filière bois énergie du territoire:

*Comment constituer un parc de chaufferies bois sur le territoire ?*

*Comment permettre l'utilisation du bois énergie local dans l'approvisionnement des chaufferies ?*

*Comment optimiser la filière logistique ?*

*Comment mobiliser la ressource ?*

*Comment sécuriser les approvisionnements ?*

## CONCLUSIONS

Le PAT met en évidence l'existence d'une **ressource locale pouvant satisfaire la demande** actuelle en bois énergie.

Le **bois comme source d'énergie reste économiquement très compétitif face aux énergies fossiles** et notamment face au fioul. En effet, avec un coût final de l'énergie bois de 90 €/MWh (achat du combustible, entretien et amortissement de l'investissement compris), il est possible de rémunérer correctement l'ensemble des acteurs de la chaîne d'approvisionnement en plaquettes forestières.

L'utilisation du bois local contribue par ailleurs à **l'entretien du patrimoine local** et permet de **créer et conforter des emplois locaux**. Par ailleurs, l'utilisation du bois permet **d'accentuer la part d'énergies renouvelables** sur le territoire et donc de s'approcher des objectifs nationaux et internationaux de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Ce combustible est enfin moins soumis aux aléas des marchés que les autres.

Forts de cette connaissance, **les élus du territoire peuvent maintenant mieux étayer leurs choix et définir des ambitions à plus long terme**. Le projet collectif de développement d'une filière locale suppose également le **partenariat des propriétaires forestiers publics et privés** ainsi que de l'ensemble **des acteurs de la filière forêt-bois**, partenaires incontournables pour une mobilisation effective des ressources forestières identifiées par le PAT.

### Territoire

Communauté de communes du Pays Viganais  
Maison de l'Intercommunalité  
3 avenue du Sergent Triaire, 30120 Le Vigan  
Contact :  
Laurent KAUFFMANN  
Tel : 04.99.54.27.15

### « 1000 chaufferies bois » :

Communes forestières Languedoc-Roussillon :  
Contact :  
Samuel Pont  
Chargé de mission bois énergie et forêt  
Tel : 04.11.75.85.17

### Avec le soutien de :

